

Atelier de travail jeunesse 01 inc.

États financiers au 31 mars 2023

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 5
États financiers	
Résultats	6
Évolution de l'actif net	7
Flux de trésorerie	8
Situation financière	9
Notes complémentaires	10 - 15
Renseignements supplémentaires	16 - 22



Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 3-A
217, avenue Léonidas Sud
Rimouski (Québec) G5L 2T5

T 418 722-4611

Aux administrateurs de
Atelier de travail jeunesse 01 inc.

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Atelier de travail jeunesse 01 inc. (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2023 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire des apports d'activités de financement et de dons dont il est impossible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces apports s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des apports d'activités de financement et de dons, de l'excédent des produits par rapport aux charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 mars 2023 et 2022, de l'actif à court terme aux 31 mars 2023 et 2022 et de l'actif net aux 1er avril 2022 et 2021 et aux 31 mars 2023 et 2022. Par conséquent, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux, nous avons exprimé une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2022.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Autre point – Renseignements supplémentaires

Les renseignements supplémentaires contenus dans les annexes ne font pas partie intégrante des états financiers. Nous n'avons pas procédé à l'audit ou à l'examen de ces renseignements supplémentaires, et par conséquent, nous n'exprimons aucune opinion d'audit ou conclusion de mission d'examen, ni aucune autre forme d'assurance à l'égard de ces renseignements.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous déterminons le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Notamment, nous communiquons aux responsables de la gouvernance l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Rimouski
Le 13 juin 2023

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A115974

Atelier de travail jeunesse 01 inc.

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Produits		
Apports		
Subventions gouvernementales		
Gouvernement fédéral	4 598	4 346
Gouvernement provincial	1 597 338	1 275 157
Municipalité	34 106	36 608
Caisse Desjardins de Rimouski	91 359	60 204
Activités de financement et dons	49 811	10 726
Reçus sous forme de charges locatives du Centre de services scolaire des Phares	12 000	12 000
Honoraires de gestion	57 602	42 425
Autres revenus	20 857	13 291
Intérêts	13 976	2 195
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	18 708	13 904
	<u>1 900 355</u>	<u>1 470 856</u>
Charges		
Salaires et charges sociales	1 276 135	919 167
Allocations et primes aux participants	25 368	24 908
Assurances	4 892	4 923
Charges locatives	74 258	69 256
Entretien et réparations	18 152	14 792
Énergie	4 965	5 697
Formation et activités des participants	100 400	71 763
Location d'équipements	12 015	12 127
Frais de déplacement et de représentation	19 974	12 093
Contributions aux projets	15 646	
Publicité	16 285	73 162
Honoraires de gestion	52 202	37 625
Fournitures et frais de bureau	22 463	10 734
Télécommunications	15 764	16 463
Permis et cotisations	16 557	9 920
Honoraires professionnels	33 773	28 711
Frais bancaires	1 277	1 027
Amortissement des immobilisations corporelles	30 924	25 409
	<u>1 741 050</u>	<u>1 337 777</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	<u>159 305</u>	<u>133 079</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Atelier de travail jeunesse 01 inc.

Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

				<u>2023</u>	<u>2022</u>
	<u>Investi en immobilisations</u>	<u>Affecté</u>	<u>Non affecté</u>	<u>Total</u>	<u>Total</u>
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	39 756	284 000	237 126	560 882	427 803
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(12 216)	(29 094)	200 615	159 305	133 079
Solde à la fin	<u>27 540</u>	<u>254 906</u>	<u>437 741</u>	<u>720 187</u>	<u>560 882</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Atelier de travail jeunesse 01 inc.

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	159 305	133 079
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	30 924	25 409
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	<u>(18 708)</u>	<u>(13 904)</u>
	<u>171 521</u>	<u>144 584</u>
Variation nette d'éléments du fonds de roulement et des apports reportés		
Comptes clients et autres créances	45 777	(115 866)
Frais payés d'avance	658	(1 290)
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	8 506	74 051
Apports reportés	<u>22 951</u>	<u>55 931</u>
	<u>77 892</u>	<u>12 826</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	249 413	157 410
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(66 002)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités de financement		41 369
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	249 413	132 777
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>659 606</u>	<u>526 829</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u>909 019</u>	<u>659 606</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse	61 548	59 384
Placement temporaire - compte Avantage entreprise	<u>847 471</u>	<u>600 222</u>
	<u>909 019</u>	<u>659 606</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Atelier de travail jeunesse 01 inc.

Situation financière

au 31 mars 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	61 548	59 384
Placement temporaire - compte Avantage entreprise	847 471	600 222
Comptes clients et autres créances (note 3)	155 616	201 393
Frais payés d'avance	5 775	6 433
	<u>1 070 410</u>	867 432
Long terme		
Immobilisations corporelles (note 4)	93 785	124 709
	<u>1 164 195</u>	<u>992 141</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 5)	194 357	185 851
Apports reportés (note 6)	183 406	160 455
	<u>377 763</u>	346 306
Long terme		
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 7)	66 245	84 953
	<u>444 008</u>	<u>431 259</u>
ACTIF NET		
Investi en immobilisations	27 540	39 756
Affecté (note 8)	254 906	284 000
Non affecté	437 741	237 126
	<u>720 187</u>	<u>560 882</u>
	<u>1 164 195</u>	<u>992 141</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

Atelier de travail jeunesse 01 inc.

Notes complémentaires

au 31 mars 2023

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), a pour objectif d'aider les jeunes adultes, quel que soit leur statut économique ou social, à intégrer ou à réintégrer le marché du travail. Il est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

De plus, l'organisme constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

Honoraires de gestion

L'organisme constate ses honoraires de gestion, selon les modalités prévues aux ententes, au fur et à mesure de la prestation des services, lorsque les honoraires sont déterminés ou déterminables et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur, qui est dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations entre apparentés sont évalués au coût.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), alors que ceux qui provenant d'opérations entre apparentés sont évalués selon la méthode du coût (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

Atelier de travail jeunesse 01 inc.

Notes complémentaires

au 31 mars 2023

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs et passifs financiers (suite)

Évaluation ultérieure (suite)

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement ou selon la méthode du coût, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement ou selon la méthode du coût est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels qui suivent :

	<u>Taux</u>
Améliorations locatives	20 %
Mobilier et agencements	20 %
Équipement et outillage	20 %
Équipement informatique	30 %

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

Ventilation des charges

L'organisme se livre à plusieurs types d'activités. Les charges de chacune de ces activités se composent des frais de personnel, des frais de locaux et d'autres charges directement rattachées à l'activité. Il assume également un certain nombre de charges de fonctionnement qui sont communes à l'administration de l'organisme et à chacune de ses missions.

Atelier de travail jeunesse 01 inc.
Notes complémentaires
 au 31 mars 2023

3 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Comptes clients	5 901	4 218
Subventions à recevoir	140 063	182 758
Taxes de vente à recevoir	9 652	14 417
	<u>155 616</u>	<u>201 393</u>

4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2023</u>		<u>2022</u>
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Améliorations locatives	113 202	72 021	41 181
Mobilier et agencements	32 617	22 187	10 430
Équipement et outillage	4 589	4 324	265
Équipement informatique	104 847	62 938	41 909
	<u>255 255</u>	<u>161 470</u>	<u>93 785</u>
			<u>124 709</u>

5 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	21 061	31 631
Salaires et vacances à payer	127 736	120 716
Charges sociales à payer	45 560	33 504
	<u>194 357</u>	<u>185 851</u>

Les sommes à remettre à l'État totalisent 45 560 \$ au 31 mars 2023 (33 504 \$ au 31 mars 2022).

Atelier de travail jeunesse 01 inc.
Notes complémentaires
 au 31 mars 2023

6 - APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des subventions reçues au cours de l'exercice et destinées à couvrir les dépenses de certains projets du prochain exercice.

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale - SACAIS		
Solde d'ouverture	64 613	
Plus : montant accordé au cours de l'exercice		
Soutien à la mission globale	242 233	49 083
Soutien à la mission globale - EDMO		135 279
Plan d'action local	34 402	26 183
Réussite éducative	77 404	
Plus : montant constaté à titre de subvention à recevoir		
Réussite éducative		54 984
Moins : montant constaté à titre de produit au cours de l'exercice		
Soutien à la mission globale	(242 233)	(49 083)
Soutien à la mission globale - EDMO		(135 279)
Plan d'action local	(24 456)	(16 554)
Réussite éducative	(68 588)	
Solde de clôture	83 375	64 613
Autres apporteurs		
Solde d'ouverture	95 842	104 524
Plus : montant accordé au cours de l'exercice	76 486	55 834
Moins : montant constaté à titre de produit au cours de l'exercice	(72 297)	(64 516)
Solde de clôture	100 031	95 842
Solde des apports reportés	183 406	160 455

Atelier de travail jeunesse 01 inc.

Notes complémentaires

au 31 mars 2023

7 - APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles représentent les apports reçus pour du matériel de camping pour le projet « IDÉO », pour des équipements dans le cadre des mesures « Services d'aide à l'emploi », pour procéder à des améliorations locatives et à l'achat de mobilier dans le cadre du projet « Cuisine collective » ainsi que pour procéder à des améliorations locatives et à l'achat de matériel informatique en lien avec le projet « Fusion SPHERE ».

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Solde au début	84 953	36 391
Apports reçus au cours de l'exercice		41 369
Apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles		21 097
Amortissement	(18 708)	(13 904)
Solde à la fin	<u>66 245</u>	<u>84 953</u>

8 - AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

Au cours des exercices précédents, le conseil d'administration a affecté des sommes à des projets spécifiques à même les ressources non affectées.

Les affectations internes sont composées des projets suivants :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Estivaliers au travail - édition 2022	2 466	5 000
Rétention	2 000	2 000
Mentorat	15 000	15 000
Promotion services entreprises Mitis	8 000	8 000
Mini-Sphère 2023-2024	50 000	50 000
Mini-Sphère 2024-2025	50 000	50 000
Réussite éducative CFRN	27 440	54 000
Projets en lien avec l'insertion socioprofessionnelle	<u>100 000</u>	<u>100 000</u>
	<u>254 906</u>	<u>284 000</u>

L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

9 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et les subventions à recevoir étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Atelier de travail jeunesse 01 inc.

Notes complémentaires

au 31 mars 2023

9 - RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de marché

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, lequel découle à la fois des activités d'investissement et de financement.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et passifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Le placement temporaire porte intérêt à taux variable et expose donc l'organisme à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

10 - ENGAGEMENTS

L'organisme s'est engagé, d'après des contrats de location à long terme échéant de janvier 2024 à août 2025 pour des locaux et du matériel roulant, à verser une somme de 110 305 \$.

Les paiements minimums exigibles pour les trois prochains exercices s'élèvent à 54 616 \$ en 2024, à 42 134 \$ en 2025, et à 13 555 \$ en 2026.

Atelier de travail jeunesse 01 inc.

Renseignements supplémentaires

16

pour l'exercice terminé le 31 mars 2023
(non audité)

Description des projets

Place aux jeunes

Les objectifs de Place aux jeunes sont de favoriser la migration des jeunes en région, faciliter l'intégration professionnelle et sociale des jeunes diplômés et stimuler la vitalité économique des territoires.

Attractivité 36 +

Service d'attractivité, d'accueil et de rétention pour les gens âgés de 36 ans et plus qui désirent venir s'établir dans la MRC Rimouski-Neigette.

Desjardins jeunes au travail

Avec 80 jeunes inscrits à la formation, 60 jeunes s'y sont présentés et 30 ont intégré un emploi suite à cela. Ce projet permet à des jeunes entre 15 et 18 ans de bénéficier d'une première expérience de travail significative dans Rimouski, Rivière-Neigette ou Bic-Saint-Fabien. La caisse Desjardins donne 50% du salaire de chaque jeune à l'employeur.

Projet de préparation à l'emploi

Ce programme aide les jeunes à définir leurs objectifs et leur propose des activités pour les atteindre, comme de l'aide à la recherche d'emploi, de l'orientation professionnelle ou de la formation. Les participants développent leurs compétences en participant à des ateliers et des formations en lien principalement avec les métiers touchant les animaux.

Employeurs en direct

La formule est de mettre en lien, de manière virtuelle, des chercheurs d'emploi et des employeurs de différents secteurs d'activités qui ont des emplois à pourvoir. Ces rencontres se déroulent sous forme 5 à 7, les employeurs présentent leurs entreprises donnant suite à des discussions et à des entrevues d'embauche.

REZO

Projet financé par le ministère de l'Immigration, Francisation et Intégration, qui nous donne l'opportunité d'organiser des activités afin de provoquer des rencontres interculturelles entre les Rimouskois et les nouveaux arrivants, de se connaître, de se comprendre et de se découvrir.

Atelier de travail jeunesse 01 inc.

Renseignements supplémentaires

17

pour l'exercice terminé le 31 mars 2023
(non audité)

Description des projets (suite)

Créneau Carrefour Jeunesse

Service direct Persévérance scolaire

Le service direct Persévérance scolaire vise à encourager la persévérance scolaire ou le retour des jeunes aux études.

Service direct Autonomie personnelle et sociale

Le service direct Autonomie personnelle et sociale vise à favoriser chez les jeunes l'acquisition de compétences et l'adoption de comportements contribuant à développer leur autonomie sur les plans personnel et social.

Projets expérientiels d'implication sociale

L'objectif général est la mise en place de projets expérientiels misant sur l'implication sociale afin de favoriser l'intégration sociale des jeunes. Considérant la clientèle ciblée, les projets doivent répondre aux besoins spécifiques de chacun. Le projet doit favoriser la continuité et la complémentarité avec les services offerts localement et peut être effectué en groupe ou de manière individuelle.

Développement de projets

- Projets d'entrepreneuriat :

Le premier volet de cette composante vise à créer un maximum d'occasions pour les jeunes de participer à des projets d'entrepreneuriat qui leur permettront de vivre des expériences concrètes qui contribueront au développement de la culture entrepreneuriale.

- Projets de bénévolat :

La fonction développement de projets de bénévolat vise à multiplier les occasions pour les jeunes de s'engager dans leur milieu par leur participation à des projets de bénévolat qui sont en lien avec les objectifs de la Politique québécoise de la jeunesse.

- Projets de volontariat :

La fonction développement de projets de volontariat vise à mettre en œuvre au moins un projet de volontariat qui a une utilité collective favorisant l'implication des jeunes ainsi que l'appropriation des enjeux locaux.

Atelier de travail jeunesse 01 inc.

18

Renseignements supplémentairespour l'exercice terminé le 31 mars 2023
(non audité)

	Place aux jeunes		Démarcheurs		REZO	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Résultats						
Produits						
Subventions	117 083	105 230	20 918	48 481	69 374	43 844
	117 083	105 230	20 918	48 481	69 374	43 844
Charges						
Salaires et charges sociales	95 572	84 064	22 779	47 528	44 155	26 727
Frais d'activités destinées aux jeunes					18 848	9 583
Frais de déplacement et représentation	654	292	650	713		44
Frais de supervision de l'agent de migration	4 320	4 320				
Espace locatif	1 800	1 800				
Location d'équipements				128		
Frais de bureau	606	1 196	126	112		680
Publicité	298	1 055			50	
Contribution annuelle	475	450				
Séjours exploratoires	7 560	5 983				
Honoraires de gestion					6 671	3 892
Autres dépenses admissibles liées au projet	5 797	6 070				
	117 083	105 230	23 554	48 481	69 724	40 926
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	-	-	(2 636)	-	(350)	2 918

Atelier de travail jeunesse 01 inc.
Renseignements supplémentaires

pour l'exercice terminé le 31 mars 2023
(non audité)

19

	Projet de préparation à l'emploi		Desjardins jeunes au travail		Attractivité 36 +	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Résultats						
Produits						
Subventions	68 205	56 965	35 274	33 658	82 418	56 547
	68 205	56 965	35 274	33 658	82 418	56 547
Charges						
Salaires et charges sociales	60 293	49 928			62 410	41 251
Allocations et primes aux participants			25 368	24 908		
Frais d'activités destinées aux jeunes	7 384	6 497			8 827	4 349
Frais de déplacement et de représentation	446	300				
Charges locatives			306		3 600	3 000
Publicité		168				
Fournitures et frais de bureau	59	72			50	
Honoraires professionnels						187
Frais de formation	26					
Honoraires de gestion			9 600	8 750	7 531	7 760
	68 208	56 965	35 274	33 658	82 418	56 547
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(3)	-	-	-	-	-

Atelier de travail jeunesse 01 inc.
Renseignements supplémentaires
pour l'exercice terminé le 31 mars 2023
(non audité)

20

	Employeurs en direct		Créneau Carrefour Jeunesse	
	2023	2022	2023	2022
	\$	\$	\$	\$
Résultats				
Produits				
Subventions	13 668	23 517	171 109	148 215
Activités de financement et dons			12 300	12 300
Autres revenus				490
	<u>13 668</u>	<u>23 517</u>	<u>183 409</u>	<u>161 005</u>
Charges				
Salaires et charges sociales			150 140	138 424
Frais d'activités destinées aux jeunes			8 568	8 601
Frais de formation			79	
Frais de déplacement et de représentation			1 138	1 187
Charges locatives			12 000	12 000
Publicité		7 721		1 423
Honoraires professionnels	12 844	14 377		
Honoraires de gestion	824	1 419	11 484	11 484
	<u>13 668</u>	<u>23 517</u>	<u>183 409</u>	<u>173 119</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	-	-	-	(12 114)

Atelier de travail jeunesse 01 inc.
Renseignements supplémentaires

pour l'exercice terminé le 31 mars 2023
(non audité)

21

	SACAIS - Soutien à la mission globale		SACAIS - Activités	
	2023	2022	2023	2022
	\$	\$	\$	\$
Résultats				
Produits				
Subventions	<u>242 233</u>	<u>184 362</u>	<u>66 485</u>	<u>16 554</u>
	<u>242 233</u>	<u>184 362</u>	<u>66 485</u>	<u>16 554</u>
Charges				
Salaires et charges sociales	222 763	92 313	63 944	16 554
Frais d'activités destinées aux jeunes	11 786	12 769	1 555	
Frais de déplacement et de représentation	722	638	987	
Charges locatives	18 526	13 308		
Énergie	1 368	1 540		
Location d'équipements	3 029	170		
Assurances	753	721		
Frais de publicité et de promotion	-	16		
Fournitures et frais de bureau	-	82		
Entretien et réparations	4 410	3 753		
Télécommunications	3 503	1 370		
	<u>266 859</u>	<u>126 680</u>	<u>66 485</u>	<u>16 554</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u>(24 626)</u>	<u>57 682</u>	<u>-</u>	<u>-</u>

Atelier de travail jeunesse 01 inc.

22

Renseignements supplémentaires

pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

(non audité)

	Total SACAIS		Total		Total	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Résultats						
Produits						
Subventions	308 718	200 916	886 769	717 373		
Activités de financement et dons			12 300	12 300		
Autres revenus				490		
	308 718	200 916	899 069	730 163		
Charges						
Salaires et charges sociales	286 707	108 867	722 055	496 787		
Allocations et primes aux participants			25 368	24 908		
Frais d'activités destinées aux jeunes	13 341	12 769	56 967	41 800		
Frais de formation			79	-		
Frais de supervision de l'agent de migration			4 320	4 320		
Frais de déplacement et de représentation	1 708	638	4 596	3 174		
Charges locatives	18 526	13 308	36 232	30 108		
Énergie	1 368	1 540	1 368	1 540		
Location d'équipements	3 029	170	3 029	299		
Assurances	753	721	753	721		
Frais de publicité et de promotion	-	16	348	10 384		
Fournitures et frais de bureau	-	82	841	2 142		
Entretien et réparations	4 410	3 753	4 410	3 753		
Télécommunications	3 503	1 370	3 503	1 370		
Contribution annuelle			475	450		
Séjours exploratoires			7 560	5 983		
Honoraires professionnels			12 844	14 563		
Honoraires de gestion			36 110	33 305		
Autres dépenses admissibles liées au projet			5 797	6 070		
	333 344	143 234	926 657	681 677		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(24 626)	57 682	(27 589)	48 486		